

« ROYA CITOYENNE »

OU

**LE DEVOIR ETHIQUE D'HOSPITALITE
CONTRE LA LIQUIDATION POLITIQUE DU DROIT D'
HOSPITALITE¹**

André TOSEL, Philosophe, Nice

Elle fera date la pratique éthique de l'hospitalité par de nombreux citoyens français et aussi italiens à la ville frontière de Vintimille et tout au long de la vallée de la Roya - qui chevauchant et ignorant la frontière serpente entre France et Italie -, tout comme fera date sa cause immédiate, l'arrivée massive sur les côtes méditerranéennes de milliers de réfugiés venus au péril de leur vie surtout d'Afrique, chercher un refuge contre les horreurs de la guerre ou les impasses de la misère. Depuis plusieurs mois – printemps 2016 -, hommes et femmes, enfants et vieillards, ont bravé une mer indifférente à leur détresse, enrichi des mafias de passeurs cupides, pour survivre en choisissant un exil sans garantie. Ils ont dû affronter en Italie, encore plus en France et dans les Etats de l'Union Européenne, des politiques de clôture des frontières qui les ont jeté dans l'illégalité, soit en les exposant à la traque des polices françaises les refoulant à Vintimille s'ils tentaient de poursuivre leur route en traversant la France, soit en les remettant à la police italienne pour qu'elle les réexpédie comme des objets indésirables au sud ou les renvoie chez eux, dans le pays qu'ils fuyaient comme invivable. Les pratiques des Etats nations - à l'exception vite devenue fragile de l'Allemagne de la chancelière Merkel ou encore de la Suède et de la Grèce, pourtant saignée par le diktat de l'Union Européenne - se revendiquent de leur souveraineté nationale et allèguent tout à la fois les limites de leurs possibilités d'accueil et les impératifs de la sécurité anti-terroriste. De fait un pan de la « construction européenne » a cessé de fonctionner, comme ont été tournés les accords de Schengen et les règlements de Dublin.

Elle fera date aussi, en effet, l'orientation de la politique dans le sens de la répression et du refoulement que suivent les Etats de l'Union Européenne. A quelques exceptions -dont celle majeure de l'Allemagne, mais maintenant

¹ Ce texte est la préface d'André Tosel à un livre sur la résistance de la Roya à la frontière entre la France et l'Italie en 2016.

contestée par une extrême-droite droite raciste et xénophobe en expansion-, ces Etats ont révisé à la baisse, voire supprimé de fait le droit politique à l'hospitalité qui leur imposait l'accueil des populations en exil depuis la Convention de Genève de 1951, qu'ils avaient signée à la suite des violences inouïes endurées par de nombreuses populations durant la guerre de 1939-1945. C'est cette transformation « décivilisatrice » que les pratiques des citoyens et citoyennes de la vallée de la Roya ont tranquillement combattue en s'engageant dans la désobéissance civile aux lois d'un Etat qui interdit le don, la solidarité et l'hospitalité accordés à ceux qui souffrent, qui ont faim et froid, qui veulent un peu d'aide et de réconfort, soit pour reprendre leur course souvent mortelle vers des lieux où résider et travailler, soit pour obtenir en France le statut légal qui leur permettra de s'installer chez nous et de vivre avec nous. Rien désormais ne sera plus comme avant. Une rupture dans l'ordre du monde s'est produite au risque de priver de monde des milliers de personnes.

Cette irruption massive de migrants et de réfugiés est le résultat du chaos immanent à une mondialisation sauvage qui impose ses guerres et ses violences de tout ordre en réduisant à l'exil des milliers de personnes cherchant à vivre ou survivre. Cet « état d'exception » durera et deviendra la règle malgré l'effort – insuffisant, sinon dérisoire – des Etats européens pour se partager ces populations selon la norme du moins disant, malgré les accords honteux pour fuir le problème en le faisant sous-traiter par des Etats dictatoriaux comme la Turquie islamiste d'Erdogan qui construisent des camps de réfugiés, ces jungles urbaines aux portes de l'Union Européenne, en échange de concessions financières et géopolitiques. Pendant le même temps, l'Autriche, la Hongrie et la Serbie ont fermé leurs frontières et érigé des murs. Des Etats riches comme la France ont calculé au minimum leurs quotas d'accueil. Un peu partout les Etats ont décidé d'exercer le droit souverain d'ouvrir et de fermer les frontières alors qu'ils avaient revu à la baisse leur droit souverain en matière économique et sociale, liquidé leur puissance de *Welfare State* et sacrifié des pans entiers d'activité. au nom des critères européens de libre concurrence.

Ainsi a été brisé de manière qui fait rupture historique un pilier de la civilisation occidentale, ce que le philosophe Kant nommait dans sa *Doctrine du droit* le droit cosmopolitique. « Cette Idée de la raison d'une communauté pacifique, sinon amicale, de tous les peuples sur la terre qui peuvent nouer entre eux des rapports effectif/.../ est un principe juridique. La nature les a tous enfermés (au moyen de la forme sphérique qu'elle a donnée à leur domicile, le globe terrestre) dans des limites déterminées/..../Tous les peuples sont originairement en une communauté de sol » qui n'est pas « juridique », mais une « communauté de commerce physique possible, c'est-à-dire dans un perpétuel rapport de chacun à tous les autres consistant à se prêter à un échange réciproque ». « Ce droit dans la mesure où il tend à une union possible de tous les peuples en vue de certaines

lois universelles de leur commerce possible peut être appelé le droit cosmopolitique» dont la paix universelle est l'horizon. Chaque individu a dès lors le droit de visite dans toute partie de la terre en tant que citoyen du monde et il revient aux Etats de garantir ce droit en droit politique à l'hospitalité. C'est ce droit que les citoyens hospitaliers réinstaurent sur le plan éthique en s'opposant par la désobéissance civile aux politiques sécuritaires et à la banalisation de l'état d'exception.

Les citoyens et citoyennes de la Roya ont à la fois perçu ce changement énorme et ils ont commencé à trouver la manière d'y faire face en pratiquant envers et contre tout le devoir humain imposé par l'ancestrale éthique de l'hospitalité pour répondre en urgence à la liquidation de fait du droit politique d'hospitalité promue par les Etats européens. Ils ont donné de leur temps, de leurs forces, ils ont pris à plusieurs reprises le risque d'arrestation, d'inculpation en justice et même d'emprisonnement pour pouvoir abriter, nourrir, soigner et enfin accompagner dans leur exil hommes et femmes, enfants et vieillards, alors que ces personnes humaines sont stigmatisées, classées ou déclassés en migrants et réfugiés par les Etats et les médias de masse, alors qu'elles sont devenues pour une partie de l'opinion publique des étrangers dangereux, des concurrents potentiels indésirables ou des terroristes islamistes cachés. Ces citoyens et citoyennes ont pris parti, refusé l'indifférence ou la peur de l'autre. Ils, elles ont préféré se confronter aux conséquences politiques inévitables de leur courage éthique qu'ils et elles opposent à l'état d'exception sécuritaire et xénophobe comme un autre d'état d'exception éthique qui doit devenir aussi la règle, la simple vertu civile et civique de l'hospitalité. Ils, elles ont enclenché de fait le processus irréversible par lequel est posée en nos société une question incontournable, celle de la transformation de l'appel au devoir humain d'hospitalité en revendication d'un droit politique rénové d'hospitalité qui doit être simultanément celui des Etats nations d'Europe et de l'Union Européenne elle-même.

Rénovation ou reconstruction, car le droit politique d'hospitalité est confronté à une alternative qui peut être mortelle ou vitale :

- ou bien il continue à dépérir sous la double pression, d'une part, des Etats qui ferment les frontières et refusent tout élargissement démographique à ces citoyens européens potentiels que sont les migrants-réfuégiés, et, d'autre part, de fractions de la population « nationalement » majoritaire qui prennent peur, redoutent de perdre leur identité culturelle, de partager des ressources jugées déjà trop maigres et qui peuvent basculer dans la haine xénophobe,

- ou bien il entre dans une phase de refondation qui implique l'élargissement simultané de l'espace national et de l'espace européen à ces

« autres » qui doivent non plus être tolérés comme réfugiés de passage ou en transit, mais acceptés comme des migrants porteurs d'une citoyenneté élargie au plan national comme au plan européen.

Les citoyens et citoyennes hospitalie(re)s de la Roya contribuent à poser et à traiter cette alternative de trois façons. D'une part, ils ont dépassé et critiqué le sécuritaire en entendant l'appel de détresse, en surmontant la peur de « l'autre » en qui ils n'ont pas vu un intrus à ignorer ou repousser. Ils ont répondu à l'appel hospitalier, à la demande d'aide et de secours immédiat sur leur plan local : ils ont transgressé la frontière franco-italienne de nouveau fermée après cinquante ans d'ouverture et ils ont passé outre aux interdictions politiques devenues monstrueusement « légales » criminalisant l'hospitalité. D'autre part, cette réponse a manifesté une certaine généralité en incluant tous les individus en exil ici et maintenant. Les citoyens et citoyennes de la Roya n'ont pas fait le choix ou le tri que font les Etats ou l'Union Européenne en distinguant, voire en opposant, les éventuels « bons » réfugiés politiques fuyant la guerre et susceptibles d'être accueillis provisoirement en des camps, et les « mauvais » migrants économiques qu'il ne faut accepter légalement qu'avec parcimonie en fonction des besoins des Etats et des économies ou alors expulser sans pitié. Enfin cette hospitalité a une dimension globale, donc « globale », en ce qu'elle pose en sa globalité singularisée la question de l'élargissement démographique de la citoyenneté des Etats européens et de la constitution d'une citoyenneté européenne au niveau de l'Union Européenne elle-même. Ils ont obligé l'Union Européenne à affronter ce qui pourrait être pour elle une dernière chance avant la dislocation en des nationalismes concurrents et guerriers et à définir une politique positive qui la relancerait sur la base de ses principes proclamés. Cette question de vérité est posée pour tous et bien évidemment elle concerne tous les Etats nations démocratiques européens qui eux aussi ont à choisir entre l'enfoncement nationaliste et xénophobe et une relève démocratique et solidaire.

Les aspects étatiques nationaux et les aspects européens sont liés de manière aussi inédite que brutale : si l'Union Européenne ne profite pas de cette occasion d'élargissement possible pour se refonder par delà sa monstrueuse politique néolibérale-nationaliste en s'inspirant des principes de l'hospitalité politique, elle risque de se briser en nationalismes concurrents unifiés par des guerres de civilisation propices à une hégémonie de l'extrême droite et à une régression des libertés qui fera époque. Si les forces critiques du néolibéralisme en chaque Etat nation ne réussissent pas à corriger radicalement la politique économique aussi bien au plan national qu'euro-péen de manière à lutter contre inégalités et chômage et à organiser au plan européen des partages équitables des responsabilités à l'égard des migrants et réfugiés, la domination de l'idéologie sécuritaire et xénophobe produira des troubles majeurs et une régression majeure

de civilisation. Les citoyens et citoyennes de la Roya sont les militants avant-coureurs de ces luttes inévitables.

La perspective de long terme ne peut être qu'une reconstruction du droit politique d'hospitalité au plan étatique-national et européen. Cette reconstruction implique à la fois une nouvelle institutionnalisation des droits et la conquête d'une légitimité fondée à la base sur la démocratie directe, nécessaire pour neutraliser les résistances et faire reculer le racisme d'Etat et la xénophobie populiste. Ces luttes ont une multiplicité de terrains :

- amélioration des conditions d'accueil par insertion sociale, c'est-à-dire dépassement de la solution indigne du camp et des murs aux frontières par l'octroi de possibilités de travail, de droits sociaux égaux et de reconnaissance culturelle,

- lutte pour faire appliquer les dispositions juridiques qui organisent encore l'hospitalité et pour créer des contradictions fécondes entre les exigences de la justice et les pressions des Etats.

- bataille d'idées pour la formation d'une hégémonie culturelle de solidarité dans un nouveau sens commun critique de la désocialisation qui ruine nos sociétés en opposant les couches subalternes les unes aux autres.

- invention de nouvelles modalités d'accès à la citoyenneté nationale et européenne, avec généralisation du droit du sol par tous les Etats de l'Union Européenne.

Tout ceci exige deux conditions : une condition d'ordre affectif et moral et une autre d'ordre relevant de la politique économique. D'une part, en effet, il s'agit d'universaliser le sentiment de souci et de soin à l'égard des individus en exil pour que soit entendu dans tous les coeurs et réfléchi dans tous les esprits l'appel à l'hospitalité. De l'autre, il s'agit de lutter le plus énergiquement et le plus intelligemment possible contre les désastreuses politiques économiques néolibérales et les conflits de souveraineté qui généralisent l'austérité et la concurrence, réduisent les budgets sociaux et promeuvent des guerres interminables. C'est là le riche enseignement en humanité de « Roya citoyenne » pour notre ici et maintenant.

